

TELE-SERVICE ORIENTATION

INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ème} DU COLLEGE NOEL DU FAIL

L'orientation se construit grâce à un **dialogue régulier** entre l'élève, sa famille, les enseignants, la direction du collège et les psychologues de l'Education nationale, conseillers d'orientation.

Dans l'objectif de simplifier les démarches, l'orientation de votre enfant s'effectue cette année de façon **dématérialisée par le télé-service orientation (TSO)**, accessible dans votre espace personnel du portail Toutatice à l'aide de vos identifiants « EduConnect ». Ce télé-service permet le dialogue pour l'orientation entre l'élève, sa famille et le collège.

A chaque étape de la procédure, un rappel sera fait aux élèves par leur professeur principal et une information vous sera communiquée via la messagerie Pronote. Une **aide à la connexion sera possible auprès des secrétariats du collège** pour les familles qui rencontreraient des difficultés pour effectuer ces démarches numériques.

Les différentes phases de la procédure :

Au 2^{ème} trimestre (Dès maintenant et jusqu'au 15 Mars 2020) : Phase provisoire

Vous indiquerez vos intentions d'orientation via le télé-service orientation :

(Minimum 1 vœu ; maximum 3 vœux que vous pourrez classer)

- Entrée en 2^{nde} Générale ou Technologique en vue d'un bac général ou technologique.
- Entrée en 2^{nde} professionnelle en vue d'un bac professionnel en 3 ans.
- Entrée en 1^{ère} année de CAP en vue d'un CAP en 2 ans

Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre étudiera vos intentions et donnera son avis provisoire via le télé-service orientation. **Vous devrez prendre connaissance de cet avis et en accuser réception en ligne à partir du lendemain du conseil de classe jusqu'au 20 mars 2020.**

Au 3^{ème} trimestre (du 27 avril au 27 mai 2020) : Phase définitive

A partir du 27 avril 2020, le télé-service orientation vous permettra de formuler jusqu'à 10 vœux (en établissement public), en indiquant précisément les formations et établissements demandés.

Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre examinera votre demande et formulera une ou plusieurs propositions d'orientation. Vous devrez à nouveau en prendre connaissance et indiquer si vous acceptez ou non la proposition du conseil de classe.

- En cas d'accord, cette proposition deviendra décision d'orientation.
- En cas de désaccord, une fiche dialogue papier sera à compléter et vous serez reçu par le chef d'établissement du collège qui, à l'issue de cet entretien, arrêtera la décision définitive d'orientation.
- Si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien, vous aurez la possibilité de demander l'arbitrage d'une commission d'appel.

En cas de désaccord avec la décision du chef d'établissement ou avec la décision d'appel, le maintien en classe de 3^{ème} peut être obtenu pour la durée d'une seule année scolaire.

D THOUMYRE

Principal du collège Noël du Fail

COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION après la 3^e ?

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe
de mon compte unique EduConnect
ou de mon compte France Connect
Mon adresse de messagerie

Mes intentions d'orientation

DU Maintenant
AU 15/03/2020

1

Avant le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique EduConnect ou France Connect :
www.toutatice.fr → EduConnect → Scolarité services 2nd degré

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

Après le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU 27/04/2020
AU 27/05/2020

4

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis **mon choix d'orientation**.
Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.
En parallèle, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3^e), je fais les demandes de formation et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2020.

5

Après le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :
→ Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive. La procédure est terminée.)
→ Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Affectation et inscription

6

De fin juin à début juillet

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/orientation3e